



Constituante
Verfassungsrat

Séance du jeudi 7 février 2023 – matin

Sitzung vom Donnerstag 7. Februar 2023 – Vormittag

Présidence : Regotz Kurt

Ouverture de la séance – *Eröffnung der Sitzung*: 07.02.2023, 09h00

Ordre du jour – *Tagesordnung*:

3. Thèmes des variantes : traitement des propositions de thèmes de variantes
Themen der Varianten: Behandlung der Vorschläge über die Themen der Varianten
4. Objet du Bureau : Traitement de la proposition du groupe Appel Citoyen de modification de l'article 73 du règlement de la Constituante
Geschäft des Büros: Behandlung des Vorschlags der Fraktion Appel Citoyen zur Änderung von Artikel 73 des Reglements des Verfassungsrates

Ouverture de la séance

Eröffnung der Sitzung

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Meine Damen und Herren des Verfassungsrates, werte Mitglieder des Generalsekretariates, Mitarbeitende der Übersetzung, der Technik und werte Zuhörer und Zuhörerinnen und Zuschauer und Zuschauerinnen beim Canal 9 und sehr geschätzte Medienschaffende, ich begrüße Euch recht herzlich zu unserer heutigen Plenumsitzung vom 7. Februar. Wir werden uns heute mit den Fragen der Varianten beschäftigen und wir werden auch den Vorschlag der Fraktion Appel Citoyen zur Änderung des Reglements diskutieren. Ich habe die Einleitung sehr kurz gemacht und daraus könnt ihr auch schliessen, dass das Ziel ist, dass wir um Mittag unsere heutige Sitzung beschliessen möchten. Aber jetzt beginnen wir erst noch und daher bitte ich euch, dass ihr die Stimmkarten einloggt, damit wir dann auch wenn ihr etwas zu sagen habt, euch hören würden. Bei den Traktanden oder der Tagesordnung der Februar Versammlungen sind wird beim Punkt 3. Punkt 3, Themen der Varianten: Behandlung der Vorschläge über die Themen der Varianten, die wir jetzt zu behandeln haben. Und wir kommen jetzt noch zu den allen Punkten, die wir am letzten Donnerstag oder noch vorher diskutiert haben.

3. Thèmes des variantes : traitement des propositions de thèmes de variantes

Themen der Varianten: Behandlung der Vorschläge über die Themen der Varianten

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ich erkläre Ihnen nun, wie wir bei der Behandlung dieses Tagesordnungspunktes vorgehen werden. Es ist wichtig, dass wir genau wissen wie es geht und daher bitte ich um eure Aufmerksamkeit, damit die Debatten unter guten Bedingungen stattfinden können. In einer ersten Phase ergreifen diejenigen Personen, die einen Vorschlag für eine Variante haben, das Wort und begründen kurz ihren Variantenvorschlag. Anschliessend, wenn alle möglichen Variantenvorschläge eingereicht und dargelegt worden sind, führen wir eine allgemeine Debatte über die eingereichten Variantenvorschläge durch. Wenn diese Debatte fertig ist, machen wir eine Pause, damit die Gruppen gegebenenfalls die Abstimmungen zu den Varianten vorbereiten können. Nach dieser Pause sind wir wieder zurück hier im Saal und stimmen dann ab über die Vorschläge in der Reihenfolge, wie sie auch im Verfassungsentwurf aufgeführt sind. Das wäre also das Vorgehen und somit kommen wir bereits zu den Vorschlägen zu den Themenvarianten. Bevor ich jetzt das Wort in das Plenum gebe, erinnere ich daran, dass wir bereits im Vorfeld Varianten gesammelt haben und Varianten eingereicht erhalten haben und wir haben 2 Varianten, die wir eingereicht erhalten haben und das wäre die Varianten von Le Centre zum Thema Ausländerstimmrecht, Artikel 45 Absatz 1 und dann haben wir auch noch den Vorschlag von der Fraktion Appel Citoyen, die einen Vorschlag bezüglich dem Wahlmodus des Staatsrates, Artikel 82 Absatz 2 des Entwurfsvorschlags. Entsprechend unserem Vorgehen bitte ich jetzt Le Centre oder Appel Citoyen sich zu ihrem Variantenvorschlag zu äussern. Anschliessend werden wir dann die weiteren Themenvorschläge zu den Varianten entgegennehmen. Als erstes gebe ich jetzt Jean Zermatten das Wort.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour, chères et chers collègues. Nous abordons la dernière ligne droite de notre exercice et j'ai le plaisir de m'exprimer ici au nom d'une partie, je souligne, une partie du groupe Appel Citoyen pour une variante sur l'article 82 alinéa 2

de l'état du projet que nous avons entre les mains relatif au mode d'élection du Conseil d'Etat. Le texte final, évidemment, serait établi par le Bureau. Le texte proposé à ce jour est celui-ci.

Je vous prie d'être attentifs, en cas d'acceptation du projet de Constitution, comment vous déterminez-vous pour l'élection au Conseil d'Etat ?

A. Pour un mode d'élection selon le système majoritaire à 2 tours par un bulletin unique ou B. Pour un mode d'élection selon le système proportionnel simple. D'une manière générale, le groupe AC n'était pas favorable aux variantes, pensant que la Constituante devait assumer ses choix, et qu'il était périlleux de soumettre un questionnaire à choix multiples aux citoyens. Mais l'acceptation par la majorité de la possibilité de variantes, et la probable variante sur la question du droit de vote et d'éligibilité des étrangers au plan communal, qui vient d'être annoncée, a mené une partie du groupe AC à revoir sa position, et l'a convaincu que le fait de donner au peuple un choix plus large qu'un simple oui ou non sur un projet de nouvelle constitution, constituait en fait une plus-value démocratique et allait amener un nombre plus élevé de personnes à voter. L'événement déclencheur est évidemment celui du 2 février 2023 où un renversement inattendu a eu lieu lors de notre plénière, à savoir la décision relative à l'élection au Conseil d'Etat à passer du choix de l'élection à la proportionnelle, 3 fois confirmée par ce même plenum, à une décision soudaine de privilégier l'élection à la majoritaire à 2 tours avec bulletin de vote unique.

Pour nous, et pour une bonne partie du groupe AC, cette réforme élection à la proportionnelle est une des propositions les plus novatrices de la nouvelle constitution. Parmi les dispositions relatives aux autorités politiques, c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles bon nombre d'initiateurs de la Constituante se sont engagés dès le départ. Pour nous, cette réforme est majeure, sage, raisonnable, assure une représentation et la pluralité des opinions. De plus, grâce à l'alinéa 3 de l'article 82, elle assure une répartition géographique équitable, garantissant un siège à chacune des régions constitutionnelles, et tend aussi à assurer une bonne représentation des genres par le biais de l'article 187 alinéa 3 nouveau.

Rester à la majoritaire équivaut à ne pas vouloir partager le pouvoir, ce qui n'est ni juste ni souhaitable. Mes chers collègues, nous sommes devant un choix. Nous savons tous, toutes et tous, qu'il n'est pas anodin d'opter pour tel ou tel système d'élection et les discussions plus ou moins discrètes qui ont eu lieu à ce sujet, également dans notre groupe, montrent que les fronts sont divisés. Nous nous trouvons donc devant un choix crucial qui exercera une influence certaine sur la vie politique de notre canton pour les décennies à venir. La décision du 2 février est surprenante car beaucoup des minoritaires qui trouvaient avec la proportionnelle une réponse à leurs revendications de meilleure répartition des responsabilités, ont choisi une option qui assure à un parti majoritaire la pérennité de son pouvoir, et qui, avec le système de bulletin unique présentant encore beaucoup d'imprévu, ne garantit ni en fait, ni en droit une quelconque représentation des plus petits. Dès lors, une évidence, il n'est pas possible de revenir en arrière et de refaire le vote de l'article 82 alinéa 2. Il faut respecter le choix du Constituant. Cependant, sur un sujet aussi sensible et aussi important, il nous semble que l'exercice démocratique de demander son avis aux citoyens est indispensable. C'est donc la voie de la variante qu'il faut maintenant choisir, demander au peuple valaisan ce qu'il estime meilleur pour lui. Cette variante est de nature à animer le débat autour de la nouvelle constitution, d'amener une grande partie du corps électoral à se prononcer et en lui laissant le choix sur un des sujets les plus discutés de la nouvelle constitution. Il y a donc une vraie opportunité de susciter ce grand débat démocratique, et nous ne pouvons que vous inviter à soutenir la proposition de variante sur cet objet. Nous ne demandons à personne de changer d'opinion sur le mode d'élection. Nous demandons simplement de laisser ce choix délicat au peuple. Cette idée, j'en suis sûr, sera soutenue par toutes celles et tous ceux qui ne redoutent pas le choix du souverain. Je ne fais donc pas avec cette variante le procès de la majoritaire, mais je fais bien l'éloge de la démocratie. Je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Jean Zermatten, ich erlaube mir hier daran zu erinnern, dass die Redezeit im Prinzip bei den 5 Minuten bleiben sollte. Wir kommen jetzt zu Anne-Marie Grand, der ich das Wort erteilen möchte.

Grand Anne-Marie, membre de la constituante, Le Centre

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, dans le but de voir notre projet de nouvelle constitution plébiscité par les Valaisannes et les Valaisans, il nous semble essentiel et indispensable de soumettre au vote populaire sous forme d'une variante l'acceptation ou non de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan communal, tel que formulé à l'article 45 alinéa 1b. Le groupe Le Centre dépose donc en seule et unique variante cet article 45 alinéa 1b. Sans vouloir rejouer une énième variation sur ce thème, nous rappelons tout de même à cette assemblée qu'il constitue un point névralgique de notre travail et qu'il est suffisamment clivant pour mettre en péril l'entier du projet.

Nous nous sommes découverts jeudi dernier capables d'harmoniser nos registres pourtant si différents par le biais du compromis, continuons dans cette tonalité jusqu'à la dernière note de la partition, en acceptant la solution de la voie démocratique pour ce sujet sensible. Le groupe Le Centre vous remercie de soutenir l'idée d'une variante sur ce thème. Je vous remercie de votre attention.

Danke Frau Anne-Marie Grand für Ihre Ausführungen und ich erteile das Wort an Herrn German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Danke schön Herr Präsident. Geschätzter Präsident, geschätzte Damen und Herren, ich äussere mich zum Artikel 81: Zusammensetzung und Organisation des Staatsrates. Der Verfassungsrat hat entschieden, dass der Staatsrat besteht aus 7 Mitgliedern. Wir schlagen als Variante vor, dass das Stimmvolk entscheiden kann, ob es 7 oder 5 Mitglieder im Staatsrat will. Die Argumente sind genannt worden, die für 7 sprechen, auch die Argumente die für 5 sprechen. Bei 7, die Argumente für 7 Staatsräte sind die folgenden, im wesentlichen, dass man sagt, das Walliservolk, die Bevölkerung im Wallis wächst, das führt zu immer neuen Aufgaben. Dadurch ist es berechtigt, dass die Mittel, das die Zahl auf 7 erhöht wird. Es war auch die Rede davon, dass es in diesem Kanton sogenannte Mammutdepartemente gibt, in welchen der Staatsrat kaum den direkten Draht in die jeweiligen Dienststellen hat oder aber bei 7 Staatsräten, sei auch eine bessere Vertretung der verschiedenen politischen Richtungen in diesem Kanton gewährleistet. Umgekehrt gibt es Argumente für 5 Mitglieder des Staatsrates. Bei 5 Mitgliedern ist tatsächlich eine ausgewogene Vertretung der Regionen gewährleistet, nämlich ein Mitglied aus dem Oberwallis, ein Mitglied aus dem Mittelwallis und ein Mitglied aus dem Unterwallis. Die Argumente für 5 Staatsräte sind noch folgende, dass bei einer Erhöhung, der Staatsapparat unweigerlich erhöht wird, weil jeder Staatsrat der neu in sein Amt tritt, versucht neue Projekte zu lancieren, neue Projekte führen zu neuen Projektleitenden, zu neuen Projektmitarbeitenden. Diese Projektmitarbeitenden werden sicherlich nicht still und tatenlos in ihren Büros hocken, sondern werde etwas produzieren. Das führt zu einer Verkomplizierung der Gesellschaft, zu einer Bürokratisierung und dadurch wird der Staatsapparat vergrössert und das Leben wird in dieser Logik nicht unbedingt einfacher, sondern komplizierter. Und dann sind natürlich auch die Finanzen ein Thema. Es gibt diejenigen, die sprechen, bei 7 Staatsräten das führe zu einem tiefen einstelligen Millionenbetrag zu Mehrkosten. Andere behaupten, es führt zu einem hohen zweistelligen Millionenbetrag. Die Wahrheit wird wohl irgendwo in der Mitte liegen, aber eben um diese verschiedenen Argumente detailliert und ausführlich zu diskutieren, braucht es diese Debatte in dieser Frage 7 oder 5 mit dem Stimmvolk, dass die Argumente fein austariert werden können und dass sich dann jeder nach dem Abwägen der pro und Kontraargumente frei und demokratische an der Urne entscheiden kann, will ich 5 oder will ich 7 Staatsräte. Darum beantragen wir, dass diese Variante dem Stimmvolk unterbreitet wird. Danke.

Ich danke German Eyer für seine Ausführungen und gebe das Wort weiter an Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe VLR dépose également une demande de variantes sur la question du droit de vote et d'éligibilité, pardon, les étrangers au niveau communal, soit sur l'article 45 alinéa 1.

En effet, nous l'avons senti tout au long de nos travaux, cette question est délicate et sensible. Elle traverse aussi les groupes politiques. Le VLR n'a jamais caché qu'il était très partagé sur cette question, même si, au fil des débats, une majorité nette s'est dégagée en faveur du texte finalement adopté. Mais notre groupe est par contre, quasiment unanime sur le fait de soumettre cette question au peuple séparément du texte. Le débat public sur ce sujet aura de toute façon lieu, avec ou sans variante. Cette question fait régulièrement l'objet d'une large couverture médiatique lorsque nous en débattons. Elle est le sujet évoqué en premier lorsque l'on discute de nos travaux avec des citoyens. En soumettant ce thème en variante, nous permettons un libre débat populaire sur ce sujet sans aucune pression liée au fait de condamner tout le texte en cas de refus. Nous sommes persuadés que ce sujet mérite un débat citoyen complet et indépendant, de la même manière que si nous votions une initiative constitutionnelle le même jour. Après mûres réflexions, le groupe VLR estime également dans sa majorité que le texte soumis à la population ne doit comprendre qu'une seule variante. En effet, il faut que le bulletin de vote du citoyen reste clair et lisible. Nous avons entendu depuis quelque temps les critiques sur le fait de soumettre plusieurs variantes à la population, de même que l'articulation entre ces diverses variantes et l'acceptation du texte. Il nous apparaît également que les questions institutionnelles doivent être tranchées définitivement par ce plénum plutôt que de rester ouvertes en variantes, sauf à polariser une campagne sur un thème peu évident, que ce soit le calcul du nombre de députés ou le système d'élection hors des citoyens extrêmement au fait de ces questions et sauf à verser dans l'émotionnel. Les combats ont été menés dans ce plénum. Ils ont été tranchés jeudi passé et nous acceptons le résultat.

La question du droit de vote des étrangers au niveau communal est par contre un thème de société qu'il n'appartient pas nécessairement à ce plénum de trancher et dont l'avis de la population peut être aisément sollicité. Il résulte davantage d'un choix personnel et dont le résultat populaire légitimera l'option qui sera préférée. Pour toutes ces raisons, le groupe VLR dépose donc une proposition de variante sur l'article 45 alinéa 1, ce sera la seule que nous déposerons et pour la majorité, la seule que nous suivrons. Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Vuille für Ihre Ausführungen. Und jetzt geht die Frage an das Plenum: gibt es noch weitere Variantenvorschläge? Das scheint offensichtlich... doch ich habe noch eine Wortmeldung, Edmond Perruchoud, er möchte auch noch das Wort.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Si l'on m'entend, peut-être que l'on m'écoute. Monsieur le président, on est là donc pour annoncer seulement, on n'a pas à développer à ce stade-ci si j'ai bien compris. Nous avons longuement au sein du groupe UDC, débattu, c'était une nuit longue et froide, de savoir ce que l'on allait faire, est-ce que l'on allait avec les variantes ou pas. Il y a eu certaines tendances et, en mon nom, j'annonce les demandes suivantes : j'aimerais que le peuple soit consulté sur l'article 17, fin de vie dignement et librement choisie. On s'associe à l'article 45, le vote des étrangers. On aimerait que l'on parle à nouveau, vous avez vu le séminaire tenu à Montana samedi passé, avec des orateurs de grand niveau, qui ont parlé de la démocratie directe, j'aimerais qu'on évoque à

nouveau le référendum constructif. Le 67 alinéa 3, le problème de prise en considération de la population résidente ou la population de nationalité suisse. Le 108, suppression du Conseil de la magistrature. Et puis Monsieur le secrétaire générale va m'instruire, pourquoi l'article 195 a un chiffre 1 bis, et pas 1, 2, 3, 4. Il y a sans doute une raison de fond qui m'échappe, merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ich danke Edmond Perruchoud für seine Ausführungen. Auf sein Frage, dann kann ihm dann der Generalsekretär separat Antwort geben. Gibt es jetzt noch weitere Anträge für Varianten? Das ist nicht der Fall. Dann kommen wir zu der Debatte, zu der allgemeinen Debatte über diese Vorschläge, wie sie jetzt vorgetragen worden sind. Ich gebe das Wort zurück an das Plenum und das Wort direkt an Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Ja, Danke schön. Geschätzte Damen und Herren, die Mitte Oberwallis spricht sich gegen Varianten aus, aus 3 Gründen: Erstens, Varianten verkomplizieren die Abstimmung. Das Volk muss Wissen und im Klaren sein, über was es abstimmt. Zweitens, Varianten zeugen davon, dass die Mehrheit des Plenums auf einigen Themen sich nicht sicher ist, ob der von uns erarbeiteten Text oder eben diese Artikel überhaupt mehrheitsfähig ist im Volk. Dies ist ein Zeichen von Zweifel gegenüber der eigenen Arbeit, der eigenen Entscheide und dass man kein ausreichendes Gespür für die Anliegen der Bevölkerung hatte. Drittens, und das ist für mich der wichtigste Punkt, erlauben Varianten, die Verantwortung der eigenen Entscheide auf das Volk abzuwälzen. Somit bieten Varianten denen einen gesichtswahrenden Ausweg, die sich wiederholt für ein Thema oder ein Anliegen, wie das Stimmrecht für Ausländer ausgesprochen haben und alle Gegenargumente und alle Warnungen in den Wind geschlagen haben. Geschätzte Damen und Herren, das Volk hat uns die Verantwortung übertragen, die neue Verfassung zu erarbeiten. Ihr habt euch entschieden. Nun steht zu Ihren Entscheidungen und übernehmt die Verantwortung Eure Entscheidungen gegenüber dem Volk und versteckt Euch nicht hinter Varianten und wälzt nicht Eure Verantwortungen dem Volk ab. Danke für die Aufmerksamkeit.

Danke Matteo Abächerli für Ihre Ausführungen, als nächster gebe ich das Wort an Herrn Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben in der Fraktion SVPO die Möglichkeit von Varianten besprochen und wir haben uns ja bereits in der Grundsatzdebatte klar gegen Varianten ausgesprochen. Für uns ist folgendes klar: der vorliegende Verfassungsentwurf ist für die SVPO als Gesamtkonstrukt, als Gesamtvorlage keine gute Verfassung. Dazu kommt, dass auch die Interessen des Oberwallis ungenügend berücksichtigt wurden. Wir haben immer wieder Interventionen gemacht, die anderen Oberwalliser Fraktionen haben Interventionen gemacht, man hat gemeinsame Lösungen vorgeschlagen, alle Fraktionen im Oberwallis, das wurde nicht berücksichtigt. Die neue Verfassung ist für uns inakzeptabel. Auch die hier vorgeschlagenen Varianten ändern daran nichts mehr und bringen nur Verwirrung in der Volksabstimmung, die anstehen wird. Die SVPO ist hier konsequent, wir haben uns gegen diese Verfassung ausgesprochen und wir sprechen uns auch klar gegen jegliche Varianten aus. Besten Dank.

Danke Herr Kreuzer für Ihre Ausführungen ich gebe das Wort jetzt an Herrn Fabien Thétaz.

Thetaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe PS et Gauche citoyenne n'a jamais été très enthousiasmé par le principe de variantes, mais il ne s'opposera pas à la variante portant sur le droit de vote des étrangers. Nos débats ont montré une profonde division sur le sujet et même si ce n'est pas notre préférence initiale, nous pouvons admettre laisser le peuple trancher cette question fondamentale de société. Il ne s'agit pas de reporter notre responsabilité sur le peuple comme on a pu l'entendre, mais de distinguer cette question tout à fait apte à un débat public de la question plus large sur l'ensemble du projet. Dans sa majorité notre groupe refusera les autres propositions de variantes. Multiplier les variantes, de surcroît sur les questions institutionnelles, qui intéressent probablement plus les appareils de partis que la population, seraient juridiquement et politiquement peu judicieux. Merci.

Vielen Dank Herr Thétaz für Ihre Ausführungen, und ich gebe das Wort weiter an Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, Monsieur Zermatten vous l'a dit tout à l'heure lors de son intervention, le groupe Appel Citoyen avance en ordre dispersé, sur ce terrain des variantes.

Il n'y a pas d'unanimité chez nous, il y a eu un débat sur d'abord faut-il ou non en admettre ? Si oui, une ou plusieurs ? Tous les avis ne concordent pas sur ce point-là.

Deuxièmement, nous avons fait un partage entre, comme il a été dit par Monsieur Vuille tout à l'heure, ce qui relève d'une logique thématique de société, à savoir le droit de vote et d'éligibilité des étrangers qui dépasse peut-être le cadre d'un texte constitutionnel traité par de seuls Constituantes et Constituants, et les autres thèmes évoqués. À ce stade, c'est en ordre dispersé aussi probablement que le groupe Appel Citoyen participera au vote tout à l'heure. À titre personnel, je soutiendrai la variante concernant le droit de vote et d'éligibilité des étrangers parce que je trouve légitime que ce thème-là soit traité séparément et qu'il n'empoisonne pas l'entier du débat sur les 200 autres articles. Je soutiendrai également la possibilité d'octroyer au peuple le soin de choisir pour l'élection du Conseil d'Etat entre un système majoritaire et un système proportionnel, mais cela dit avec 7 Conseillers d'Etat. Pour les propositions ou ce que j'en ai compris, de ce qu'a déposé, a énoncé Monsieur Pitteloud tout à l'heure, Perruchoud pardon, j'avoue être un peu troublé par le fait qu'on soumette éventuellement au peuple un texte sur le référendum constructif que nous avons nous-mêmes eu tellement de peine à comprendre, qu'il nous a fallu un avis de droit contesté par ailleurs. Et puis sur ce qui est de la fin de vie digne et librement choisie, par 3 fois nous nous sommes prononcés en plénum et une votation populaire le 27 novembre a à mes yeux clarifié définitivement ce débat. Donc nous ne soutiendrons pas les propositions de Monsieur Perruchoud. Merci de votre attention.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Vielen Dank Herr Lovey für Ihre Ausführungen, und jetzt meine Frage an das Plenum, gibt es noch weitere Ausführungen zur allgemeinen Debatte über die vorgeschlagenen Varianten? Jawohl. Gemeldet hat sich Kamy May und ihr erteile ich das Wort.

May Kamy, membre de la constituante, Le Centre

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, nous ne sommes effectivement pas dans une constitution à choix multiples. Nous ne tolérerons donc dans notre groupe qu'une seule variante car la question du droit de vote des étrangers est effectivement sensible. Nous avons déjà annoncé notre ligne au mois de novembre. Il faut admettre qu'un article peut être si émotionnel et si socialement vivant dans la population que nous devons pouvoir admettre de le soumettre en question au peuple. C'est ce qui peut nous permettre de donner la meilleure chance

d'adhésion au texte que nous soumettons au peuple et nous voulons tout mettre en œuvre pour donner à notre travail, à notre texte, à notre constitution, la plus grande chance de vivre et de faire vivre tout un canton.

Mais nous devons garder le cœur de la constitution à la Constituante. La constitution organise le pouvoir et donc les questions organisationnelles et institutionnelles telles que le mode d'élection ou le nombre de Conseillers d'Etat sont des sujets qui doivent rester en main du Constituant. Concernant les variantes proposées par Monsieur Perruchoud, je suis étonnée par le nombre de sujets soumis à variantes. La lecture 2bis m'avait semblée suffisamment claire. Gardons notre responsabilité face au texte, gardons quelque humilité face aux questions sociales comme le droit de vote des étrangers qui ont un permis C. Donnons la meilleure chance à cette nouvelle constitution de faire vivre tout un canton. Merci de votre soutien.

Ich danke Kamy May für ihre Ausführungen und gebe das Wort an Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, je me suis déjà exprimé avant sur les raisons pour lesquelles nous souhaitons une variante sur l'article 45 alinéa 1 et une seule. Je reprends juste la parole pour clarifier un point formel suite à la proposition de Monsieur Perruchoud.

Les variantes ne peuvent être déposées que sur les articles rouverts en 2 bis, il me semble si j'ai bien compris, qu'il souhaitait déposer une variante sur le Conseil de la magistrature. Donc, j'aimerais que monsieur le président vous pouvez confirmer que cette demande est irrecevable. Merci de votre attention.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Herr Côme Vuille das ist so und Herr Perruchoud, oder die UDC hat den Vorschlag gemacht zu einer Variante zu Artikel 108 über den Justizrat. Dieser Artikel haben wir nicht wiedereröffnet, also wir haben den nicht in der Lesung 2 bis gehabt und in dem Fall ist dieser Vorschlag ungültig.

Jetzt hat sich Herr Perruchoud zu Wort gemeldet und ich erteile ihm das Wort.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, rien ne ressort du Règlement que les sujets de variantes sont limités à ceux qui ont été traités, ça, c'est une invention, je ne sais pas d'où elle sort.

Autre chose : l'article 63 alinéa 2 du Règlement dit : la Constituante peut aussi charger la commission thématique concernée d'élaborer une ou des variantes sur des points particuliers. Est-ce que le Collège présidentiel a interpellé les organes, présidents des commissions thématiques, afin de savoir s'ils voulaient intervenir et faire des propositions ?

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Zu dem 2. Punkt der Frage von Herrn Perruchoud, das Vorgehen, wie wir es gewählt haben, für diese Varianten, dass war allen Verfassungsratskolleginnen und Kollegen bekanntgemacht worden und damit natürlich auch allen Kommissionen, der Kommissionspräsidentinnen und Präsidenten. Wir haben nicht eine spezielle Vernehmlassung gemacht über diese Varianten bei den einzelnen Kommissionen, weil sie ja als Verfassungsratsmitglieder bereits gewusst haben, welche Varianten, welche Vorgehensweise das wir gewählt haben. Jetzt fahre ich weiter und gebe das Wort an Herrn Paul Burgener.

Burgener Paul, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren. Wenn ich jetzt hier so höre, welche Varianten das da eingebracht werden, habe ich an 2 Orten gewaltige Mühe. Das erste, eine Variante zum Ausländerstimmrecht. Stellen wir uns vor, diese Variante kommt durch und kann von der Bevölkerung separat abgestimmt werden. Da gibt es sehr viele ja und sehr viele nein. Aber ich scheue mich, ich habe gewaltigen Mühe, dass dann nachher in jedem Ort und in jeder kleinen Ortschaft genau aufgezeigt wird, wie diese Leute abgestimmt haben. Und das muss doch jedem hier einleuchten, dass das, die einerseits die positive Entwicklung mit den Ausländern stimmt, aber andererseits, wenn die abgelehnt wird, dass dann nachher heisst, und ich sehe das schon in Boulevardpresse oder auch ebenfalls in unserer Lokalpresse, wie da Statistikern kommen, wer hat am meisten gegen das Ausländerstimmrecht gestimmt. Und das möchte ich ganz ganz gewaltig bekämpfen. Zweiter Punkt, und da kommt man jetzt wieder, das war der letzter einzige Lichtblick an der letzten Debatte, dass man jetzt wieder mit diesem Proporz kommt. Wir sind gewohnt dem Staatsrat, und das sind alle Walliser, dass wir die Staatsräte als Personen wählen. Wenn wir jetzt aber Proporz wählen müssen, haben wir absolut keine Sicherheit im Oberwallis. Wir haben eine Garantie. Aber wer das das ist, das Wissen wir nicht und wenn ich jetzt eine bestimmte Liste nehme, unter Umständen, werden dann nachher, da die Unterwalliserkandidaten, die ich eigentlich nicht kenne und die ich nicht unterstützen möchte, werden dann gewährt. Darum habe ich mit diesem Proporz auch gewaltige Mühe und ich hoffe, dass Sie meine Anliegen nachfolgen können.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Paul Burgener für Ihre Ausführungen. Gibt es noch weitere Wortmeldungen zu der allgemeinen Debatte über die Varianten? Dann wären wir an dem Punkt an dem wir in den Gruppen, die... da habe ich nochmals eine Wortmeldung, Entschuldigung, ich bin doch jeweils etwas zu schnell. Jérôme Formaz hat noch das Wort.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci monsieur le président, chers collègues, je prends la parole pour vous exprimer mes sentiments. Premièrement, je pense qu'en proposant une ou plusieurs variantes, nous n'assumons pas les choix de ce plénum et c'est une manière de fuir nos responsabilités. Deuxièmement, c'est un procédé peu élégant de faire accepter notre projet au peuple par la force, car nous ne sommes pas certains que notre travail soit de bonne facture. Troisièmement, il est également important de noter que les variantes d'un projet de constitution peuvent causer des problèmes de confusion et rend difficile le choix aux électeurs. Et, quatrièmement, je pense que cette assemblée été a élue par le peuple afin de rédiger un projet simple, clair et efficace pour que le peuple puisse accepter ou refuser notre travail. Je constate qu'on fait une constitution à la carte. Mais du moment que nous proposons des variantes, j'estime que nous avons échoué dans notre mission. Merci de votre écoute.

Ich danke Jérôme Formaz für seine Ausführungen. Jetzt hat Florian Evéquoz das Wort.

Evéquoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Chères et chers collègues, bonjour, merci beaucoup. Je dois vous dire que je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais ce que j'entends dans ce plénum m'oblige à le faire.

J'ai l'impression, et je le regrette, que certains groupes dans cette salle, qui pour certains se sont déjà annoncés être des opposants à la constitution sont en train de poursuivre avec ce débat une stratégie du pire, c'est-à-dire essayons de charger le bateau pour faire en sorte qu'il coule.

Nous pensons, comme il a été dit par certains préopinants et certaines préopinantes, que au contraire, nous devons laisser, nous avons fait notre travail en tant que Constituants, nous

avons décidé d'un certain nombre de sujets importants pour l'avenir du Valais. Nous avons une constitution robuste mais nous avons quelques doutes. Il n'y en a pas 50. Il y en a 1 ou 2 peut-être. Et sur ces questions-là, nous souhaitons que le peuple valaisan puisse donner son avis. C'est une approche démocratique, c'est une approche qui respecte aussi ce qui était prévu par le mandat de la Constituante qui a la possibilité de proposer des variantes au peuple. Le principe des variantes a été accepté par ce plenum à la fin de l'année dernière. Je vous invite, mes chers collègues, à garder la tête sur les épaules, à ne pas souscrire à cette stratégie du pire et à démocratiquement ensemble décider quels sont les 1 ou 2 sujets que nous voudrions proposer pour une décision au peuple. Je vous remercie pour votre attention.

Danke Herr Evequoz für Ihre Ausführungen. Das Wort erteile ich jetzt Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, nun Sie machen sich Sorgen um eine Spaltung des Volkes, um diese Frage des Ausländerstimmrechts. Aber die Sorge, dass Sie den Kanton, den zweisprachigen Kanton spalten, die scheint hier gar nicht da zu sein. Und Sie haben hier so viele Dinge in die Verfassung hineingeschrieben, die einfach wirklich den Kanton spalten, Sie haben wirklich viele Dinge hier drin, die ganz klar gegen unsere Anliegen gehen. Da ist es doch verständlich, dass wir jetzt nicht noch für Varianten, die den Stimmbürger verwirren dazu schreiben wollen. Man kann jetzt nicht mit einzelnen Varianten, dass was wir hier haben, noch wirklich drehen. Das ist das was wir gemacht haben. Und Sie haben für diese Dinge gestimmt in der Mehrheit. Das ist nicht das, was wir wollten. Aber das ist das, was hier die Mehrheit bestimmt hat und das lehnen wir ab. Und das kann man nicht mit Varianten verbessern und wir sind auch grundsätzlich, von Anfang an, immer gegen Varianten gewesen, weil sie den Stimmbürger irreführen. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Danke Herr Zurbriggen für Ihre Ausführungen und das Wort erteile ich an Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Ja, geschätztes Präsidialkollegium, es gibt Argumente für, es gibt Argumente gegen Varianten, das ist klar. Was mich jetzt auch ein bisschen irritiert ist die Fülle, also die Anzahl an Varianten, die diskutiert wird, und ich möchte hier die Frage ans Präsidialkollegium richten: aus juristischer rechtlicher Sicht stelle ich grosse Fragezeichen dahinter, wenn es mehrere, also eine Vielzahl an Varianten, dem Volk vorgelegt werden, ob die Legitimität der Verfassung und der Verfassungsabstimmung überhaupt gegeben ist. Ich möchte gerne hierauf eine Antwort, weil es ist etwas fahrlässig, wenn wir allenfalls 2, 3, 4 oder 5 Varianten dem Volk zur Abstimmung präsentieren und dass das schlussendlich juristisch gar nicht legitim sein sollte. Also wir sollten uns auch der Frage stellen, wie viele Varianten sind denn überhaupt juristisch, rechtlich betrachtet legitim.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ich danke Herr Flavio Schmid für diese Ausführungen und dann noch zu der Frage, heute debattieren und stimmen wir letztlich ab über die möglichen Varianten, dann haben wir ja nachher das weitere Vorgehen, dass das Büro sich am Montag wieder trifft und dass wir dann am 2. März nochmals über die genaue Formulierung der Varianten uns ausdiskutieren werden und wir werden dann auch rechtlich abgeklärt haben, wie es aussieht mit der Zahl der Varianten, die möglicherweise dem Stimmvolk vorgelegt werden können. Ich gebe jetzt das Wort weiter an Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, gerade hat Appel Citoyen den Vorwurf an uns gerichtet, wir wollen das Boot überspannen wir wollen das Boot zum Senken bringen. Zuvor wurde auch gesagt, das Ausländerstimmrecht, das sei heikel. Hier wurde gesagt, es sei umstritten. Ja geschätzte Kolleginnen und Kollegen, genau Sie haben dem zugestimmt. Genau Sie waren es, die allen Gemeinden zwingend das Ausländerstimmrecht aufzwingen. Es war Le Centre, es war VLR und es war Appel Citoyen. Nicht wir bringen das Boot zum kentern, es sind Sie. Nicht wir wollen die Bevölkerung hier überlasten. Es waren Sie, welche das Ausländerstimmrecht beschlossen, dass jeder auf kommunaler Stufe nach einem Jahr abstimmen, wählen und gewählt werden kann. Das haben Sie 3 entschieden und Sie müssen diese Entscheidung vor dem Volk noch rechtfertigen. Und Sie können sich nicht flüchten in dem Sie jetzt eine Variante dem Volk unterjubeln. Stehen Sie zu ihren Entscheidungen. Es sind linke Entscheidungen, vor allem das kann man bei Le Centre ganz klar sagen, aber diese Entscheidungen haben Sie getroffen und zu denen müssen Sie jetzt auch stehen. Deshalb bitte ich Sie wirklich, sagen wir nein zu diesen Varianten.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Romano Amacker für Ihre Ausführungen. Gibt es jetzt weitere Wortmeldungen? Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, vous me savez démocrate jusqu'au bout des doigts. J'ai de la peine à comprendre pourquoi l'on craint de consulter le peuple. Je suis aussi surpris, appartenant au parti qui est le Volkspartei, que l'on n'est pas favorable aux variantes, ça ça me dépasse parce que le peuple est le dépositaire, le légitime détenteur du pouvoir.

Et puis vous avez peur de la lumière ? A ceux qui s'opposent à un débat démocratique portant sur les variantes, vous pouvez empêcher le coq de chanter, mais vous n'empêcherez pas le soleil de se lever. À cet égard, Appel Citoyen, le Constituant Raymond Berclaz, que je reçois des mails en pleine nuit d'un nommé Berclaz, je ne sais pas qui c'est, on m'a dit que c'était le beau-frère de Jean Zermatten, je ne sais pas si c'est vrai, je trouve gênant qu'on vient essayer d'influencer les travaux de la Constituante, qu'on se bat contre l'élection du Conseil d'Etat à la majoritaire, on veut revenir à la proportionnelle avec des QCM, des quantités d'explications alambiquées. J'aimerais que le débat démocratique se fasse et le débat démocratique doit se faire par le peuple.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Perruchoud für Ihre Darlegungen. Gibt es weitere Wortmeldungen ? Das ist nicht der Fall. Dann fasse ich zusammen, welche Themen jetzt als Varianten eingereicht worden sind. Und ich gehe in der Reihenfolge der entsprechenden Artikel. Wir haben den Antrag der UDCVR zu Artikel 17, dass wir nochmals als Variante haben "das Recht auf ein frei gewähltes Lebensende". Wir haben von Le Centre, von der VLR und der UDCVR einen Variantenvorschlag zu Artikel 45 Absatz 1, Ausländerstimmrecht in den Gemeindeangelegenheiten. Dann haben wir denn dritten Variantenvorschlag von der UDCVR zu Artikel 50a, das konstruktive Referendum. Dann haben wir einen 4. Variantenvorschlag, der betrifft Artikel 67 Absatz 3, die Verteilung der Sitze des Grossen Rates. Der 5. Variantenvorschlag ist von Zukunft Wallis. Er betrifft Artikel 81 Absatz 1, die Zusammensetzung des Staatsrates. Und dann haben wir denn 6. Vorschlag Appel Citoyen zu Artikel 82 Absatz 2, der Wahlmodus des Staatsrates. Und da war vorher noch der Artikel 108, der Edmond Perruchoud vorgeschlagen hat. Das Prozedere, wie wir es im 8. November bezüglich den Varianten grossmehrheitlich hier beschlossen haben, beschränkte sich darauf, dass wir gesagt haben, es werden nur über Artikel Varianten letztendlich dann eingereicht,

die auch wiedereröffnet worden sind und dieser Artikel war nicht einer davon und so entsprechen wir auch dem Wunsch der Mehrheit des Verfassungsrates. Das sind die Varianten, wie sie eingereicht worden sind. Jetzt hat sich François Quennoz zu Wort gemeldet und ich erteile ihm das Wort.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, juste peut-être une petite correction de forme. Le groupe UDC en lui-même n'a déposé aucune variante, il s'agit d'initiatives de la part de notre collègue Edmond Perruchoud. Nous demandons juste la correction de l'intitulé. Merci.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Herr Quennoz wir nehmen das so zur Kenntnis und werden diese Korrektur auch so vornehmen. Gibt es hier noch weitere Wortmeldungen? Ist irgendwas im Zusammenhang jetzt mit den vorgeschlagen Themen für die Varianten nicht klar? Das scheint offensichtlich der Fall zu sein. Jetzt hätten wir vorgesehen, dass wir eine Pause machen und dass die Gruppen, respektive die Fraktionen, über diese verschiedenen Varianten kurz diskutieren könnten. Ich frage jetzt so an: hat jemand einen Einwand, wenn wir keine Pause machen? Also, wenn wir keinen Unterbruch machen? Herr German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Ja, werter Präsident, ich verstehe schon das Sie unbedingt am Mittag fertig haben wollen. Aber trotzdem, sollten wir diese Arbeit seriös machen und ich denke, es ist durchaus legitim, dass sich die Gruppen kurz treffen um die Parolen zu beschliessen. Alles andere ist ein bisschen "husch husch" Politik. Danke.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Werter Herr German Eyer, es ist nicht meine Absicht "husch husch" Politik zu machen. Ohne Problem werden ich die entsprechenden Pausen auch gewähren und ich habe auch die Anfrage gestellt, ob das gewünscht ist oder nicht und es ist offensichtlich gewünscht, damit, dass wir eben nicht eine "husch husch" Politik machen. Und dann machen wir zumindest eine viertelstündige Pause, wenn es dann notwendig ist, machen wir die auch etwas länger. Wir treffen uns um 10 nach 10 wieder hier im Plenum. Danke.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Ich bitte euch wieder zurück an Eure Plätze zu gehen und wir würden jetzt weiterfahren. Und zwar nehme ich, oder ich hoffe, dass Ihr doch genügend Zeit gehabt habt, in euren Gruppen zu diskutieren und dass wir jetzt auch bereit sind, über die einzelnen Varianten abzustimmen. Damit das Prozedere klar ist: wir werden die vorgeschlagenen Varianten in der Reihenfolge, wie sie als Artikel im Verfassungsentwurf sind, abstimmen. Und bei jeder der Variante gibt es entweder ja oder nein. Ja ist Grün, nein wäre Rot.

Beginnen werden wir mit dem Artikel 17: Recht auf ein frei gewähltes Lebensende / droit à une fin de vie librement choisie. Diejenigen, die diese Varianten befürworten, drücken Grün. Diejenigen die dagegen sind, drücken Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 113 Nein, 2 Enthaltungen und keiner Zustimmung sprechen wir uns gegen diese Variante aus.

Wir kommen zu der zweiten Abstimmung, das betrifft die Variante des Artikels 45 Absatz 1, Ausländerstimmrecht in Gemeindeangelegenheiten / droits de votes des étrangers au plan communal. Diejenigen, die dieser Variante zustimmen, drücken Grün. Wer dagegen ist, drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 62 Ja zu 37 Nein und 18 Enthaltungen spricht sich die Mehrheit für diese Variante aus.

Wir kommen zur dritten Abstimmung, es geht um Artikel 50a über das konstruktive Referendum. Wer dieser Variante zustimmen möchte, drückt Grün. Wer dagegen ist drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 116 Nein zu einer Enthaltung lehnen wir diese Variante ab.

Wir kommen 4. Abstimmung, Aartikel 67 Absatz 3, die Verteilung der Sitze des Grossen Rates / répartition des sièges du Grand Conseil. Wer diese Variante befürwortet, drückt Grün. Wer dagegen ist drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 108 Nein, 7 Ja und 2 Enthaltungen lehnen wir diese Variante ab.

Jetzt sind wir bei der Variante 5, Artikel 81 Absatz 1, Zusammensetzung des Staatsrates / composition du Conseil d'État. Wer über diese Varianten abstimmen lassen möchte drückt Grün. Wer dagegen ist, der drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 103 Nein und 12 Ja bei einer Enthaltung lehnen wir diese Variante ab.

Dann kommen wir zu der letzten Abstimmung. Die Abstimmung über Artikel 82 Absatz 2, der Wahlmodus des Staatsrates / mode d'élection du Conseil d'État. Wer dieser Variante zustimmt, drückt Grün. Wer dagegen ist drückt Rot. Die Abstimmung läuft. Gut. Das Resultat der 6. Abstimmung: 83 sprechen sich dagegen aus, 17 Ja und 17 enthalten sich. Wir haben also uns nur für eine Variante ausgesprochen, nämlich die Variante über den Artikel 45 Absatz 1, das Ausländerstimmrecht bei Gemeindeangelegenheiten, das dann jetzt am Montag wieder behandelt werden muss mit dem Büro, in welcher Form, dass diese Fragestellung dem Stimmvolk vorgelegt werden soll.

4. **Objet du Bureau : Traitement de la proposition du groupe Appel Citoyen de modification de l'article 73 du règlement de la Constituante**
Geschäft des Büros: Behandlung des Vorschlags der Fraktion Appel Citoyen zur Änderung von Artikel 73 des Reglements des Verfassungsrates

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Wir kommen zum nächsten Punkt der heutigen Sitzung, nämlich zu der Behandlung des Vorschlages der Fraktion Appel Citoyen zur Änderung von Artikel 73 des Reglements des Verfassungsrates. Am 29. November 2022 hat die Fraktion Appel Citoyen dem Büro des Verfassungsrates schriftlich einen Vorschlag zur Änderung von Artikel 73 des Reglements unterbreitet, der sich auf 2 Aspekte der Schlussabstimmung bezieht, nämlich den Abstimmungsmodus und die erforderliche Mehrheit zur Genehmigung des Verfassungsentwurfes. Gemäss Artikel 92 Absatz 2 des Reglements hat das Büro in seiner Sitzung vom 7. Dezember 2022 zu diesem Antrag Stellung genommen und Sie haben seinen Bericht mit den Unterlagen zu dieser Februarsession erhalten. Bevor der Verfassungsrat über diese beiden Vorschläge zur Änderung des Reglements entscheidet, muss er über das Eintreten auf das Geschäft abstimmen. Daher eröffne ich jetzt die Diskussion über das Eintreten aus diesen Vorschlag der Appel Citoyen zur Änderung des Reglements. Anschliessend an die Eintretensdebatte und Abstimmung werden wir dann die Abstimmung über das Eintreten durchführen.

Herr Matteo Abächerli Sie haben das Wort.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Also nur um damit richtig zu gehen. Wir gehen nicht direkt zur Abstimmung, wenn wir sagen einzutreten, sondern dann findet die Diskussion statt?

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Richtig, danke für diese Präzisierung. Wir haben wie üblich bei allen Geschäften zuerst die Eintretensdebatte, stimmen dann darüber ab ob wir auf diese Anträge eintreten wollen oder nicht. Wenn wir nicht eintreten ist das alte Reglement anzuwenden. Wenn wir Eintreten beschliessen, werden wir über die beiden Abänderungsanträge der Appel Citoyen abstimmen. Ist das Vorgehen so klar? Dann eröffne ich die Debatte über das Eintreten über diese von der Appel Citoyen angeregten Reglementsänderung.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président, je n'ai qu'une seule prise de parole, je le ferai donc à l'entrée en matière et je ne le ferai pas ensuite.

1'771, c'est le nombre de fois qu'on a voté dans cette salle depuis la création de la Constituante, qui a le plus voté parmi nous ? C'est Sandro Fontana qui a manqué seulement 8 votes, juste devant Hermann Brunner qui a manqué lui 10 votes, bravo à tous les 2, vous avez voté plus de 99% des fois. Qui a le moins voté ? 3 noms, Bruno Perroud qui nous a quitté après un mois de Constituante 38 votes, et puis Catherine Carruzzo et Matthieu Monnard qui nous ont rejoint jeudi dernier, 43 votes. Qui a le plus souvent gagné ? Bernard Troillet, 1'461 victoires, c'est aussi Bernard qui détient un autre record, c'est celui qui a appuyé le plus souvent sur le bouton vert, 1'229 verts. Le champion du rouge, enfin le champion du rouge, le bouton rouge, donc c'est Jean-Dominique Cipolla, avec 997 rouges.

Toutes ces fois, mes chers collègues, nous avons donné notre opinion, un choix parfois évident, parfois cornélien, un simple oui/non ou une cascade de 13 votes, au milieu de laquelle le collègue Perruchoud a retiré l'amendement numéro 5, ce qui fait que ça change tout l'ordre des boutons. Donc on vote 2 fois vert, 3 fois rouge, non pardon 2 fois rouge, je sais plus, vert, c'est pas juste. On s'est tous se trompé, pour ma part en tout cas une bonne dizaine de fois, et tout le monde l'a vu puisque nos votes sont publics et ils sont publiés ensuite sur internet sur qui vote quoi, wer stimmt wie en allemand. Revenons à ces 2 modifications proposées par Appel Citoyen pour le vote final. Louis Brandace, juge à la cour suprême américaine au siècle dernier disait : la lumière est le meilleur désinfectant. Médicalement, c'est discutable, politiquement, ça ne fait aucun doute. Nos votes, mes chers collègues, nous avons décidé de les rendre publics, parce que nous n'écrivons pas la constitution entre nous dans un carnet mais nous l'écrivons en pleine lumière pour la population valaisanne. La transparence nous rend redevables, elle réduit le risque que certains élus favorisent discrètement leurs propres intérêts plutôt que l'intérêt général. Pourtant, notre Règlement article 73 prévoit un vote final à bulletin secret. Qu'est-ce qui pourrait justifier le secret ? En politique, le secret est utile pour éviter les pressions, par exemple dans les commissions, quand on recherche des compromis, le secret est utile, par contre, un vote final secret, dans cette hypothèse-là, il réduirait la pression sur les individus si le choix à faire est impopulaire ou contraire à l'avis de leur groupe politique. Mais dans le vote final, mes chers collègues, nous ne donnons pas véritablement notre avis sur le texte, notre avis, nous l'avons donné 1'771 fois de façon détaillée, notre avis est connu. Dans le vote final, nous décidons si oui ou non, ce texte doit être présenté à la population valaisanne. Pour le groupe Appel Citoyen, ce vote, comme les précédents doit être public et transparent, c'est le premier amendement que nous vous invitons à accepter.

Ensuite, deuxième amendement, quelle majorité doit valoir pour ce vote final ? Est-ce que c'est la majorité absolue des membres, 66 comme demandé par le Règlement, ou plutôt comme pour tous les autres votes qu'on a fait, la majorité des gens qui ont voté ? C'est-ce que demande notre deuxième amendement. En fait, avec la majorité de 66 membres, seuls les membres qui ont appuyé sur le bouton vert comptent. Si vous vous abstenez, si vous êtes absent, ça revient à voter non. Mais nous sommes un Parlement de milices, y aura à cette date des absences pour raisons de santé, pour raisons professionnelles, aujourd'hui d'ailleurs, on l'a vu, il y a 13 absents, 10% de la Constituante n'est pas présente. Est-ce que ces gens-là auraient voté

non au vote final ? Vous voyez que cette exigence de la majorité absolue ne fait pas beaucoup de sens. On peut imaginer même un autre scénario un peu plus pervers, si j'ose dire, quelqu'un qui ne voudrait pas assumer son refus au vote final il pourrait simplement rester chez lui et sans grand courage et sans que personne ne le sache dans les faits de refuser le projet.

Nous estimons au contraire que le vote final doit être transparent, démocratique. Celles et ceux qui souhaitent donner leur avis participent au vote, assument leur choix et la voix des personnes absentes ne vaut pas un refus.

Nous vous invitons donc aussi à accepter ce deuxième amendement et naturellement à entrer en matière sur ce débat. Bref, chères et chers collègues, vous m'avez compris, le vote final est un vote comme un autre, il sera simplement notre dernier dans cette assemblée, puis nous rendrons notre travail à la population du Valais, et ce sera le terme d'une aventure qu'on a vécue ensemble, unique passionnante, qui nous aura beaucoup appris, parfois fait un peu stresser et j'espère aussi un peu sourire. Merci pour ces moments partagés et bon vote.

Danke Herr Evéquoqz für Ihre Ausführungen, und ich gebe das Wort an Herrn German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Ja geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen Kollegen, ich kann mich den Ausführungen von Herrn Evequoqz anschliessen. Auch die Fraktion Zukunft Wallis ist für Eintreten auf diesen Vorschlag von Appel Citoyen. Es geht um nichts anderes als um Transparenz. Es soll öffentlich werden, wer tatsächlich hinter dem Projekt steht oder wer es ablehnt. Dazu soll jede Frau und jeder Mann stehen, dass auch nachher das Stimmvolk weiss, wer wie hier in diesem Saal abgestimmt hat. Der zweite Punkt, der Punkt mit den Mehrheiten für das absolute Mehr, dass da nur die Anwesenden berücksichtigt werden sollen. Da geht bei uns in der Fraktion die Meinung ein bisschen auseinander. Wir sagen, wenn effektiv so ein Passus eingeführt werden muss, dann steht es schlecht um die Verfassung, weil das Resultat dermassen knapp ist. Wir denken, dass doch das absolute Mehr bei diesen 66 sein sollte, weil ansonsten es schon ziemlich auf wackeligen Füßen steht. Aber wie gesagt, dort sind wir auf geteilter Meinung. Wir sind aber für Eintreten auf dieses Geschäft.

Danke für deine Ausführungen und das Wort gebe ich jetzt an Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, j'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention, le résumé de notre ami Evéquoqz concernant les votes, il en a oublié un et j'espère qu'il rectifiera. Il y a ceux qui ont le record de changement dans les votes, dans la constance dans les votes, ça n'a pas été donné, et c'est important en tout de même. Vous avez peut-être remarqué que une partie de ce Parlement, puisque nous discutons, il y en a qui changent pas souvent, c'est vrai. Pour ce qui concerne le changement parce que c'est important d'en parler, et l'article 73 a déjà fait l'objet d'une discussion, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Zermatten concernant cette proposition en son temps. Il semble que vous n'avez pas la mémoire suffisante parce que cet article a été discuté à l'époque lors de l'élaboration du Règlement et notre groupe avait proposé le vote au scrutin ouvert.

Alors, aujourd'hui, non, messieurs, on nous a pas beaucoup écouté. Je pense que changer un vote au dernier moment, bon c'est vrai que le ridicule ne tue plus aujourd'hui heureusement d'ailleurs, je pense que c'est pas normal. A l'époque, nous avons proposé ce vote de caractère public, ouvert, et aujourd'hui, on nous le ressort alors qu'à l'époque nous avons perdu largement. Je pense que le vote à bulletin secret est une façon solennelle, c'est une façon de voter de manière discrète et je pense que, nous pensons, le groupe et moi, pensons que les propositions d'Appel Citoyen reposent sur la croyance erronée que le Règlement n'avait pas été pensé de manière à ce que la transparence s'effectue. La population et surtout la presse, on nous

dit, s'intéresse à ce que l'on va voter. Oui, peut-être m'enfin, est-ce qu'elle a un droit ? Est-ce qu'elle a un droit inaliénable de savoir qui, quand, comment, ou, pourquoi ? Je pense, nous pensons le groupe, l'UDC et Union des citoyens que cette modification du Règlement la veille ou l'avant-veille de son application in concreto interpelle. Changer le Règlement, je pense que nous faisons du bricolage et Appel Citoyen nous demande du bricolage, puisque si l'article 73 est modifié, il faudra peut-être aussi modifier l'article 69 qui prévoit que 30 Constituants peuvent demander le vote à bulletin secret.

L'UDC estime que le vote secret, le scrutin secret constitue une façon démocratique de voter. Il permet à chaque membre de l'assemblée de voter en son âme et conscience sans la pression éventuelle. On pourrait d'ailleurs penser qu'Appel Citoyen craint que certains votes, ceux de Johan ou de Florian, qui ne seraient pas un bulletin ouvert, changent au moment du vote. Est-ce que cette crainte est fondée ? J'en sais rien. Pour ce qui concerne la presse, bien sûr qu'elle a le droit de savoir, mais enfin écoutez, ce qu'elle recherche surtout, c'est à stigmatiser Pierre, Paul, Jacques ou Jean. Là, j'ai pas donné de noms précis, mais je pourrais évidemment faire en sorte que certains se reconnaissent. Alors, la transparence, oui, c'est une belle affaire. C'est bien cette transparence, on est d'accord. Vous savez ce que nous allons voter. Par conséquent, ça ne va pas nous poser de gros problèmes mais toute modification d'un Règlement à la veille de son application relève, à notre avis, d'une légère fantaisie. Et je termine, je termine, je termine, empêcher les dissidences éventuelles ou empêcher des défections discrètes dans les rangs de certains groupes, pourquoi pas, mais pour ce qui nous concerne, nous ne sommes pas d'accord de modifier en quoi que ce soit cet article. A l'époque, vous aviez pas suivi. Aujourd'hui, nous ne suivons pas. Merci de votre attention.

Danke Herr Cipolla für diese Ausführungen und ich gebe das Wort an Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, im Sport ist es ja so, dass zuerst die Regeln festgelegt werden und anschliessend gespielt wird. Und mein Vorredner hat vorher von der Zielgeraden gesprochen und ich möchte den Vergleich bringen. Niemand ändert in den 90sten Minuten im Fussball die Spielregeln für die Verlängerung. Und das ist ein bisschen genau das, was hier Appel Citoyen nun vorschlägt. Der Verfassungsrat hat im Reglement die Spielregeln festgelegt, bevor wir die Arbeit aufgenommen haben. Und es gab ja auch Gründe dafür, warum wir dies so festgelegt haben, etwa die Überlegung hinter der geheimen Schlussabstimmung, dass eben gerade jedes Verfassungsratsmitglied ohne äusseren Druck oder Druck der Fraktionen abstimmen kann. Und wenn ich mich recht erinnere, hat ja damals die Mehrheit des Appel Citoyen auch für eine geheime Schlussabstimmung gestimmt. Das heisst, Sie waren ja mit diesen Regeln zu Beginn auch einverstanden. Nun hat sich vielleicht die Lage etwas geändert. Man merkt vielleicht, dass es doch tendenziell etwas mehr Nein-Stimmen geben könnte und darum kommen jetzt diese Anträge. Und um den Fussballvergleich nochmals aufzunehmen, die Befürworter der neuen Verfassung gingen wohl als Favoriten ins Spiel. Doch jetzt ist die Ausgangslage des Spiels plötzlich etwas anders, etwas offener. Wir sind jetzt in der Nachspielzeit. Es steht Unentschieden und einige haben wohl Angst, Sie könnten jetzt in der Schlussabstimmung noch ein Gegentor kassieren. Und darum jetzt die Reglementsänderung und das geht aus unserer Sicht natürlich nicht. Die SVPO lehnt diese Vorschläge klar ab, denn es geht nicht an, dass man die Spielregeln ändert, nur weil sich das Spiel in eine andere Richtung bewegt, als man vielleicht ursprünglich gedacht hat und darum sind wir bereits gegen Eintreten auf diese Vorschläge. Besten Dank.

Danke Herr Kreuzer für Ihre Ausführungen. Als nächster erteile ich das Wort Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, réminiscence de mes études américaines, je dois compléter le professeur Evéquoz lorsqu'il suscite le juge à la cour suprême Louis Brandace, qui disait la lumière du soleil est le meilleur des désinfectants et il disait: [...] is the best of policeman. La transparence et le meilleur des policiers.

Tout ça pour dire que ce règlement a été travaillé avec cette commission de transition à laquelle j'ai eu le privilège de participer, commission présidée par l'honorable, c'est le titre qu'on donne au juge Jean Zermatten, assisté par une très brillante juriste, avec un parcours professionnel époustouflant, Madame Follonier, et tous ces travaux ont abouti à un projet de Règlement, qui a été soumis au plenum, qui a été accepté.

Ce Règlement a été très bien réfléchi, très bien travaillé, je me souviens encore, on était assisté par Pierre Goye, juriste de l'Etat, qui nous aidait dans les aspects un petit peu techniques. Alors les personnalités qui ont signé ce Règlement, on peut pas maintenant les désapprouver. Et puis, on ne change pas un Règlement en fin de travaux, on arrive au bout, avec un Règlement qui n'a jamais été contesté jusqu'ici. Alors, il faut accepter ce Règlement. Si on change le Règlement maintenant, on viole le principe de la légalité. S'il vous plaît, mesdames et messieurs, n'acceptez pas d'entrer en matière, on reste avec ce Règlement jusqu'à la fin de nos travaux pour les siècles et des siècles.

Ich danke Edmond Perruchoud für seine Ausführungen, das Wort erteile ich Jetzt Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, je m'exprimerai en détail lors de chaque objet, mais puisque l'entrée en matière est combattue, j'indique simplement à ce stade que le groupe VLR est pour l'entrée en matière afin que le débat puisse se faire sur les propositions d'Appel Citoyen et nous verrons ensuite les votes. Merci de votre attention.

Danke Herr Côme Vuille für Iher Ausführungen, das Wort erteile ich Fabien Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe PS et Gauche citoyenne soutient l'entrée en matière. Je reviendrai également plus en détail dans la lecture de détail. J'aimerais juste rappeler face aux oppositions qu'on vient d'entendre, que l'assemblée est souveraine et qu'elle peut en tout temps modifier les règles qu'elle s'est elle-même données, du reste notre assemblée a déjà modifié son Règlement dans le cours des travaux. Donc je vous invite à soutenir l'entrée en matière, ne serait-ce que pour permettre à l'assemblée de voter distinctement sur les 2 propositions, merci.

Danke Herr Thétaz für ihre Ausführungen und das Wort erteile ich jetzt Herrn Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Ja geschätztes präsidial Kollegium, ich hätte mir natürlich auch erwünscht, in diversen anderen Themen soviel Emotionen und so viel Geist zum Kämpfen zu erkennen. Es ist jetzt schön, dass wir rund ums Reglement nochmals wie gesagt so leidenschaftlich debattieren. Das hätte ich mir an anderen Orten auch noch etwas mehr gewünscht, aber wir sind selbstverständlich, wir verschliessen uns nicht dieser Diskussion und auch die CSPO ist für Eintreten.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Flavio Schmid. Gibt es jetzt noch weitere Wortmeldungen zu der Eintretensdebatte über diese von der Appel Citoyen beantragten Reglementsänderungen. Wenn

das nicht der Fall ist, kommen wir zu der Abstimmung über das Eintreten über diese Reglementsänderungen.

Wer für eintreten ist, drückt die grüne Taste. Wer gegen das Eintreten ist, drückt die rote Taste. Und wie üblich weiss die Enthaltungen. Die Abstimmung läuft. Mit 79 Ja gegen 36 Nein bei 2 Enthaltungen sind wir für das Eintreten über diese Reglementsänderungen. Jetzt geht es um den Vorschlag zur Änderung von Artikel 73 des Reglements. Wir behandeln zuerst den Artikel der von der vorgeschlagenen Änderung des Reglementes betroffen ist, nämlich den Abstimmungsmodus. Zur Erinnerung, das bisherige Reglement sieht eine geheime Schlussabstimmung vor. Die Appel Citoyen schlägt vor, dass diese Schlussabstimmung offen stattfindet. Ich eröffne die Debatte über diesen ersten Aspekt bezüglich des Abstimmungsmodus. Wir werden dann über diesen Artikel abstimmen, bevor wir zum nächsten Antrag übergehen. Noch zur Erinnerung, das Büro hat dem Vorschlag der Appel Citoyen mit 10 zu 3 Stimmen zugestimmt. Aber zurück zu der Debatte. Ich eröffne jetzt die Debatte zu der Diskussion über den Abstimmungsmodus. Wünscht jemand von denen, die den Antrag gestellt haben, nochmals das Wort? Das scheint nicht der Fall zu sein. Redner haben sich angemeldet, jetzt zuerst Philipp Bender, dem ich das Wort erteile.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en 1840, quand on a adopté la première constitution démocratique, les débats étaient publics et on a publié depuis lors, presque tous les noms de ceux qui acceptaient, qui refusaient, qui étaient là ou qui n'étaient pas là. D'ailleurs je ne veux pas être méchant, mais le vote à l'appel nominal [...] dès cette époque. Ici imaginons un instant, on a déjà assez, je dirais, d'emmerdements, et comme dit Chirac, les emmerdements ça vole en escale, en escadron. Imaginez, imaginez qu'on va devant le peuple en arrivant avec un vote de 60 oui, 31 non et 20 qui sont allés aux toilettes, en ne disant pas ce qu'on a voté dans nos circonscriptions, par les gens, les citoyennes et les citoyens qui nous ont élus. Mais nous passons pour des gogos, après 4 ans de travail, parce qu'on a bien travaillé, n'ayons pas honte du travail qui a été accompli dans les commissions, dans les groupes. Certains étaient d'accord, d'autre l'étaient pas, certains ont changé, mais qui va reprocher à ceux qui ont changé, [...] le paradis.

La question qui se pose est celle de la transparence en démocratie. Il est impensable de mener une campagne référendaire devant le peuple, partout dans les villages, partout, dans les associations et partout sur les marchés, sans que l'on sache, toi t'as voté comment ? Est-ce que je peux mentir moi à celui qui me pose cette question en disant oh, je ne sais pas ? J'ai voté oui, ou peut-être j'ai voté non en cachette. Ne nous mentons pas à nous-mêmes et c'est pour cela qu'il faut que ce soit transparent, ce vote. Je reviendrai après sur la question de la majorité au fond requise.

Danke Philippe Bender für deine Ausführungen, und ich erteile das Wort an Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe VLR a pris connaissance avec attention des propositions de modification du Règlement formulées par le groupe Appel Citoyen et sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer. La première modification relative au vote final est fortement soutenue par notre groupe. En effet, nous partageons l'avis des auteurs et l'avis majoritaire du Bureau que le vote final doit se dérouler de manière pleinement transparente, comme l'ont été tous nos votes. Donc je l'ai appris aujourd'hui, plus de 1'700, depuis le début de nos travaux. Si l'idée du Règlement se défend en soi, c'est-à-dire marqué par un vote à scrutin secret de chaque Constituant, exempt de toute influence de consignes de vote de groupe, la majorité nécessaire pour l'approbation du texte final, elle n'est en réalité pas si adaptée

que cela à nos travaux. En effet, je rAppele ici que si le vote final ne réunit pas la majorité suffisante sur laquelle nous nous prononcerons plus tard, il s'agira d'un échec.

La révision de la constitution aura échoué et le texte final ne sera même pas présenté à la population pour qu'elle s'exprime. Si un tel événement devait arriver, mais notre groupe en doute, car cette décision reviendrait à saborder no 4 ans de travaux pour des motifs purement politiques, mais si cela devait tout de même arriver, il conviendrait que chacun assume ses responsabilités et ne se cache pas derrière un vote secret. Pour cette raison également, nous sommes convaincus que chacun votera en son âme et conscience le vote final sans influence de mot d'ordre de groupe ou de parti, que le vote soit transparent ou secret. Enfin, la transparence de ce vote final qui sera celui retenu dans la campagne de votation a à nos yeux, bien plus d'avantages que les quelques voix éparses qui pourraient éventuellement changer de camp au scrutin secret et qui pourraient même se neutraliser d'ailleurs si réellement des mots d'ordre étaient suivis. Pour toutes ces raisons, le groupe VLR vous invite à suivre la proposition d'Appel Citoyen sur cet article et à modifier l'article 73 du Règlement en ce qui concerne le vote final au scrutin ordinaire. Merci de votre attention.

Danke Herr Côme Vuille für Ihre Ausführungen. Das Wort erteile ich jetzt Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Geschätzte Damen und Herren, Ihr solltet es wissen, die Mitte Oberwallis hat keine Angst ihre Meinung offen kundzutun, ob die Endabstimmung geheim oder nicht geheim stattfinden wird, Ihr werdet schon erfahren, was unsere Meinung ist. Wir verschliessen uns auch nicht der Transparenz, wir werden auch nicht geschlossen gegen dieses Reglement stimmen, weil wir eben der Transparenz uns nicht... weil wir uns eben nicht der Transparenz verschliessen möchten. Für uns ist aber wichtig festzuhalten, dass wir in unserem Reglement einen Artikel haben das vorsieht, dass 30 Leute eine geheime Abstimmung verlangen können. Entsprechend muss diese Abstimmung, die wir jetzt dann gleich haben werden, über diesen Antrag über 100 Leute dafür stimmen, dass die Schlussabstimmung transparent durchzuführen sei. Wenn das nicht der Fall sein sollte oder besser gesagt, wenn mehr als 30 Leute eben keine transparente Abstimmung wollen und diese dann nach der Abstimmung eine Ordnungsmotion einreichen werden, um eine geheime Abstimmung zu verlangen, dann werden wir dies unterstützen, weil das Reglement sieht vor, wenn 30 Leute eine geheime Abstimmung wünschen, dann müssen sie das auch erhalten können. Aber wir werden grundsätzlich in dieser ersten Abstimmung nicht für eine geheime Abstimmung abstimmen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Danke Herr Matteo Abächerli für diese offenen Worte. Jetzt erteile ich das Wort an Fabien Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, notre groupe soutient la proposition d'Appel Citoyen de procéder à un scrutin ouvert pour le vote final et rejoint tout à fait ce qui a été dit par Messieurs Bender et Vuille. Le principe de publicité est au cœur du travail parlementaire et il n'y a aucune raison après des centaines de votes transparents, 1'700 a-t-on appris, de procéder à bulletins secrets pour le vote final. D'autant plus pour le vote final, le plus important et celui qui marque notre adhésion ou pas au projet dans son ensemble, pas seulement comme membre d'un groupe mais aussi à titre individuel. Nous devons cette transparence à celles et ceux qui nous ont élus. Nous devons cette transparence au public en vue de la votation populaire. Merci.

Danke Herr Fabien Thétaz für Ihre Ausführungen, das Wort erteile ich Leander Williner.

Williner Leander, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Transparenz über das Wahlverhalten jedes Einzelnen hier ist so wahnsinnig detailliert gespeichert, allen voran beim AC, dem entgeht niemand. Also, im Verlauf der ganzen viereinhalb Jahre sind die Daten so gespeichert. Die Repräsentanten von AC wissen ganz genau, wie die Leute wählen. Jetzt aber, ich habe festgestellt in letzter Zeit, wahrscheinlich auf Druck von Persönlichkeiten innerhalb der verschiedenen Fraktionen, dass sich das Wahlverhalten ohne für mich ersichtlichen Grund geändert hat. Daraus schliesse ich, dass doch ein gewisser Druck innerhalb von verschiedenen Fraktionen entstanden ist und daher bin ich der Auffassung, dass eben gerade bei der Schlussabstimmung, jeder Einzelne, jede Einzelne hier im Rat so abstimmen soll, wie sie es für richtig hält und auch vertreten kann. So gesehen bin ich der Auffassung, dass wir an der jetzigen Formulierung des Reglements festhalten sollen und ich, ich rede in meinem persönlichen Namen, werde den Vorstoss oder Antrag der AC nicht unterstützen.

Danke Herr Leander Williner für deine Ausführungen und das Wort erteile ich jetzt François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, amis de la transparence, un peu quand cela nous arrange, à entendre certains dans cette salle.

Notre groupe, durant ces 4 ans, s'est souvent allié à Appel Citoyen pour demander justement de la part de l'Etat plus de transparence.

Nous allons aujourd'hui voter contre cette proposition de modifications de Règlement, non pas par l'argument de la transparence, mais comme avait été mentionné par notre chef de groupe lors de l'entrée des débats, uniquement sur le fait qu'on ne change pas les règles du jeu, non pas dans les prolongations comme l'a mentionné le chef de groupe de l'UDC du Haut, mais peut-être plus même au milieu de la séance de tirs au but. Pour ces raisons et uniquement pour celles-ci, notre groupe s'opposera à la modification de Règlement et restera à l'avenir, que ce soit au Grand Conseil ou peut-être encore dans les dernières questions que nous pourrions trancher, fervent adepte et défenseur de la transparence, merci pour votre attention.

Danke Herr Quennoz für Ihre Ausführungen und das Wort erteile ich an Martine Rouiller.

Rouiller Martine, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président, chères et chers collègues, juste quelques mots pour vous dire que c'est permis à tout le monde de changer d'avis. Qu'effectivement, quand on a discuté de ça, j'étais moi-même surprise qu'on avait voté contre la transparence à ce moment-là. A ce moment-là, ça semblait, donc y a 4 ans et demi, ça nous avait semblé évident pour une grande partie de notre groupe. Et puis après réflexion et ben on se rend compte maintenant, avec le travail qu'on a fait, comme on a avancé, que finalement, on n'est plus pour la même solution. Donc oui, c'est permis à tout le monde de changer d'avis. D'ailleurs ne dit-on pas qu'il y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ? Voilà, c'est juste une petite remarque.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Frau Rouiller für ihre Ausführungen. Gibt es weitere Wortmeldungen? Das scheint nicht der Fall zu sein und wir stimmen demnach ab. Wer der Änderung von Artikel 73 des Reglements betreffend dem Abstimmungsmodus zustimmt, drückt die grüne Taste. Die anderen drücken die rote Taste oder eben die Weisse für jene, die sich enthalten. Grün dafür, Rot dagegen, Weiss Enthaltung. Die Abstimmung läuft. Mit 79 Ja zu 36 Nein und 2 Enthaltungen sprechen Sie sich für die Änderung des Reglements betreffend dem Abstimmungsmodus aus.

Dann kommen wir zum zweiten Vorschlag zur Änderung des Artikel 73 des Reglements, die erforderliche Mehrheit für die Genehmigung des Verfassungsentwurfs. Diesen zweiten Aspekt behandeln wir jetzt bezüglich der Mehrheit. Zur Erinnerung: das Reglement sieht aktuell vor, dass die Schlussabstimmung mit absoluter Mehrheit der Verfassungsratsmitglieder, das heisst mit mindestens 66 Stimmen, erfolgt. Die Fraktion Appel Citoyen schlägt vor, dass diese mit absoluter Mehrheit der Verfassungsratsmitglieder erfolgt, die an der Abstimmung teilgenommen haben. Das ist also diese Reglementsänderung. Und ich erinnere auch hier, das Büro hat diesen Vorschlag knapp mit 7 zu 6 Stimmen abgelehnt und ich eröffne jetzt hiermit die Debatte zu dieser zweiten Reglementsänderung und gebe das Wort an Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, man merkt, Sie sind unsicher. Man merkt, dass Sie nicht überzeugt sind, dass die Walliserbevölkerung, aber auch eine Mehrheit von uns Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte diesem Entwurf zustimmen wird. Das hat man zuvor gesehen, als Sie beschlossen haben, das man dem Volk eine Variante zum Ausländerstimmrecht unterbreitet, aber das merkt man eben auch hier bei der vorgesehenen Reglementsänderung. Die Mehrheiten sind so knapp, Ihre Unsicherheit ist so gross, das Sie es als notwendig erachten, dass der Sitzungspräsident auch noch abstimmt. Ihre Zweifel sind so gross, dass Sie Angst haben, dass die 2-3, welche Arbeiten müssen oder krank sind aufs mal noch die Differenz machen und eben nicht eine absolute Mehrheit der 130 Verfassungsräte diesem Projekt zustimmt. Was Sie hier heute machen, eine Reglementsänderung kurz vor Schluss, vier Jahre nachdem wir gemeinsam das Reglement verabschiedet haben, ist Ausdruck von Unsicherheit, Ausdruck von Angst und dass Sie eben merken, dass diese Verfassung eben nicht mehrheitsfähig ist und eben nicht dem Willen der Walliserbevölkerung entspricht. Sie scheuen sich hier, dieses Projekt zum Senken zu bringen und versuchen damit einfach das Reglement zu ändern, damit Sie irgendwie noch eine Mehrheit erringen können und dem stellen wir uns entgegen. Wenn es nicht möglich ist, dass eine absolute Mehrheit der Mitglieder des Verfassungsrates ja stimmt, dann wird auch die Bevölkerung niemals diesem Entwurf zustimmen. Und deshalb bitte ich Sie klar, diese Reglementsänderung abzulehnen.

Danke, Herr Romano Amacker, das Wort geht jetzt an Florent Favre.

Favre Florent, membre de la constituante, Le Centre

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, je prends la parole au nom du groupe du Centre pour indiquer que nous allons nous opposer à la proposition de modification de Règlement portant sur la majorité applicable au vote final. Pour rappel, lors de l'adoption de notre Règlement le 29 avril 2019, la question de la majorité n'avait pas fait l'objet d'amendements et avait donc été largement acceptée par le plenum. Ces 4 dernières années, aucun fait nouveau n'est venu remettre en cause cette majorité. Nous n'étions en effet jamais tous présents lors des 28 plénums qui ont eu lieu depuis lors, mais malgré le fait que nous n'ayons à l'inverse du Grand Conseil pas de suppléants, malgré la pandémie, malgré le rythme soutenu durant les lectures qui ont rythmé nos travaux, nous avons toujours pu compter sur une présence importante durant les différents plenums. Jeudi passé, nous étions par exemple 126 sur 130. L'on peut donc raisonnablement espérer que lors du vote final en avril prochain, la quasi-totalité des Constituants seront présents.

Sur le fond, la raison d'être de cette majorité, que l'on pourrait appeler majorité qualifiée, est de donner une assise suffisante à notre texte en vue du vote populaire qui sera difficile. Si la nouvelle constitution ne parvient pas à trouver une large majorité dans notre assemblée, comment pourrait-elle trouver une majorité au sein de la population l'année prochaine ? Au final, changer la majorité 2 mois avant la fin de nos travaux serait un énorme aveu de faiblesse de notre part et fragiliserait grandement le texte que nous soumettrons à l'électorat. Par conséquent, je vous

enjoins encore une fois à suivre l'avis du Bureau et à refuser cette proposition de modification. Je vous remercie de votre attention.

Danke für Ihre Ausführungen und das Wort erteile ich jetzt Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, sur cette modification, le groupe VLR est plus partagé, il la rejette dans sa majorité pour les raisons suivantes : le Règlement a prévu, dès le début de nos travaux cette majorité qualifiée pour l'approbation finale, dans l'idée que le projet qui doit être soumis à la population doit pouvoir réunir une majorité nette des élus, ce qui signifie ainsi que ceux-ci estiment que le texte est mûr à être soumis au vote populaire.

Ne nous trompons donc pas. Tous ici sommes sans doute frustrés ou déçus par telle ou telle proposition qui figure dans le texte final ou en variante, autrement, cela signifierait qu'un courant d'idées aurait réussi à imposer à l'ensemble sa vision des articles. Ce n'est bien sûr pas le cas et le texte final est naturellement le fruit d'un compromis. Il ne comporte pas non plus d'incohérences, de sujets omis, d'explications non données, etc. qui pourrait laisser penser que le texte n'est pas terminé. Oui, notre texte est terminé et sera prêt à être soumis au peuple après notre dernier vote sur la variante. Le vote final sera donc celui qui permettra de dire si une majorité des Constituants souhaite que la votation populaire soit organisée sur le texte présenté, ou si le texte étant tellement mauvais, il vaut mieux l'enterrer là, rester à la Constitution de 1907 et ne pas sonder le peuple sur notre travail.

Dans ce contexte, une majorité claire, réunissant plus de la moitié des élus, soit 66 voix, apparaît comme une majorité nécessaire pour clore nos travaux. Bien sûr, cela signifie qu'une abstention équivaut à un non et même une absence. Certains peut-être seraient tentés de s'abstenir pour montrer leur insatisfaction, mais sans priver le peuple du vote. Ils se retrouveraient alors dans la proposition d'Appel Citoyen. Mais quelle crédibilité aurions-nous si le vote final qui sera noté sur la recommandation de vote, serait de 40 oui, 30 non et 45 abstentions.

Cela laisserait penser que le texte présenté n'est pas mûr ou qu'ils pourrait encore être retravaillé dans un sens qui réunirait un consensus majoritaire. Nous savons tous ici que les débats ont déjà eu lieu, que les positions sont claires et que la Constituante ne retoucherait pas son texte, même si elle en avait matériellement le temps, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas. Il convient donc d'assumer avec conviction que notre projet peut être voté désormais. Ceux qui sont très insatisfaits du texte devront quand même se rappeler que le peuple reste souverain et s'engageront le cas échéant dans la campagne, mais priver le peuple d'un vote serait un déni de démocratie car, pour rappel, c'est le peuple qui nous a élus en nous confiant la mission de lui présenter un texte sur lequel se prononcer. Changer maintenant le Règlement montrerait donc une crainte de ne pas réussir à réunir une majorité suffisante au vote final et donc sonnerait comme un aveu de faiblesse. Avec confiance, le groupe VLR vous recommande donc de rejeter la proposition d'Appel Citoyen proposant une autre majorité au vote final. Je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Vuille für Ihre Ausführungen, das Wort gebe ich jetzt Herrn Fabien Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe PS et Gauche citoyenne soutient la proposition d'Appel Citoyen concernant le calcul de la majorité, pour une raison assez simple et assez pragmatique. La formulation actuelle du Règlement implique un biais en défaveur de l'acceptation du projet puisque les absences sont équivalentes à des non, comme Florian l'a évoqué, Florian Evéquoz l'a évoqué plutôt, cela revient à faire voter non tous les absents, indépendamment de la raison de leur absence, indépendamment de leur opinion sur le projet. La modification proposée par Appel Citoyen permet de refléter plus justement l'avis majoritaire de l'assemblée, tout en maintenant la prise en compte des abstentions. Le seuil de la majorité reste

donc plus élevé qu'avec une majorité simple, ce qui est tout à fait suffisant pour fonder la légitimité du vote final. Merci.

Danke Herr Thétaz für Ihre Ausführungen, und das Wort gebe ich jetzt Herrn Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werter Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Mitte Oberwallis ist nicht dafür, dass wir das Reglement in diesem Punkt ändern. Die Argumente wurden schon gesagt, wenn man diese Verfassung vor dem Volk durchbringen will, gehe ich persönlich immer davon ausgegangen, dass 70% Ja-Stimmen hier drin nötig sind, sonst sind wir nicht überzeugend und dann wird sich das Volk auch Gedanken machen. Wenn wir hier jetzt aus Angst, dass 3-4 Abwesende dann als nein gezählt werden und dadurch das Resultat kippen könnte, das Reglement ändern, ist das für mich kein Zeichen von Selbstvertrauen. Zudem möchte ich nochmal darauf hinweisen, dass wir den Artikel haben, auf die vorhergehende Diskussion, dass 30 Mitglieder eine geheime Abstimmung verlangen können. Diesen Artikel dürfen wir dann nicht ausser Acht lassen, weil der bleibt ja bestehenden, der wurde ja nicht geändert vom Antrag. Besten Dank.

Danke Herr Kalbermatten, das Wort erteile ich jetzt Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais donc m'en aller, bientôt, mais je vous dirai mon sentiment le plus profond, ma conviction la plus intime concernant cette majorité qualifiée de 66 voix. D'abord, c'est méconnaître totalement l'histoire constitutionnelle du canton du Valais que de passer là-dessus. Cette majorité qualifiée, elle n'est pas tombée du ciel. Elle est là depuis le milieu du 19e siècle, depuis que le peuple s'est prononcé pour la première fois en 1839, 1840, 44, 48, 52, 75, 1907 et autre.

Deuxième point, c'est que si on a mis une majorité qualifiée à une constitution, c'est pour 2 raisons : la première, c'est que c'est plus que la loi, c'est la loi fondamentale la constitution, c'est la mère des lois. Et deuxièmement, c'est que nous ici, nous ne sommes pas rien, nous sommes les représentants du peuple. Alors, on exigerait qu'à la votation populaire, selon l'article 106 de la constitution actuelle qui fait foi, il y ait une majorité qualifiée où les blancs comptent, ce qui avait tué en partie R21, on exigerait et cela et de nous-mêmes on exige qu'on se cachât, que l'on puisse approuver par 52 voix contre 49 ? Mais c'est complètement insensé. Je n'irai pas plaider la cause, je n'irai pas à Martigny, même si les chants désespérés de la défaite sont les plus beaux disait Alfred de Vigny. [...] pas parce qu'on n'a pas le courage d'être nous-mêmes. Nous avons travaillé, nous devons dire ce que nous pensons, et la majorité qualifiée veut dire que la majorité de cette assemblée qui a été nommée par 108'000 Valaisans et Valaisannes, était nommée pour élaborer une constitution, ça veut dire qu'il y a une majorité qui dit oui, cette constitution doit être soumise au peuple et approuvée à une majorité qualifiée de ce peuple. Alors, n'exigeons pas du peuple plus haut, les exigences plus élevées que nous-mêmes.

Et je terminerai par ceci, mais nous sommes entrés depuis quelques jours dans une spirale extrêmement dangereuse. Je ne parle pas des relations entre le Haut et le Bas parce que, moi, je pense jusqu'à la fin, et je penserai jusqu'à la fin qu'il n'y a qu'un seul canton dans ce seul pays, dans notre petite patrie, mais je constate que on schiende, on se cache, on essaye, on dépose tel amendement, on dépose telle ou telle proposition afin de jouer les Ponce-Pilate et de se laver les mains. Non, je refuserai cette opposition. Je combattrai cette opposition à la majorité qualifiée qui est voulue, qui n'est pas voulue par hasard, elle est voulue parce que, au fond, c'est ce qui nous donnera la légitimité comme représentants et représentantes du peuple, pour aller devant le peuple, pour plaider devant le peuple. Mais sinon nous n'avons aucune légitimité, si nous n'arrivons pas à 66 voix parmi nous ici, il faut rester à la maison le dimanche là, et attendre

à 3 heures la Chancellerie qui communiquera que ce sera l'échec. Voulez-vous cela? Non, alors, gardons, cette majorité qualifiée.

Danke Philippe Bender für deine Ausführungen und jetzt hat das Wort Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte Sie nur daran erinnern, wenn eine Initiative vors Volk kommt, dann wird geprüft, ob es, ob die Einheit der Materie gegeben ist. Das wird bei allen Abstimmungen gemacht und eine Ausnahme bildet die Totalrevision. Bei der Totalrevision wird keine Einheit der Materie verlangt. Es gibt sehr viele, sehr unterschiedliche und auch sehr umstrittene Fragen, die das Volk dann in einer Abstimmung annehmen oder ablehnen muss. Hier wird eine Ausnahme gemacht und das wird sonst als wichtiges Prinzip in unserem Land, in unserer Demokratie angesehen, die Einheit der Materie. Und wenn wir jetzt ein Projekt mit so vielen unterschiedlichen Fragen und auch sehr umstrittenen Fragen, nicht einmal eine ganz klare und deutliche Mehrheit dafür gewinnen können, dann sollten wir das auch nicht vors Volk bringen. Ich finde es ist ein schlechtes Zeugnis für eine Verfassung, wenn sie ganz knapp vom Volk angenommen wird. Besten Dank.

Danke Herr Zurbriggen für Ihre Ausführungen, das Wort erteile jetzt Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci, mesdames et messieurs, pour notre collègue Bender, afin que les citations ne soient pas éculées, seul le silence est grand et tout le reste est faiblesse. Mesdames et messieurs, en interpellant Philippe Bender, au sujet du secret du vote, mais je reviens en arrière, on réembobine. Le secret du vote était vraiment une victoire du bas peuple afin qu'ils puisse s'exprimer sans qu'on contrôle son vote. Comme on le faisait à une certaine époque dans la noble commune de Fully. Au sujet de l'article 73 du Règlement que vous voulez modifier, il est écrit expressis verbis entre parenthèses, le chiffre de 66, et ça ça a été écrit sous l'experte vérification du président Jean Zermatten. Mon [...] j'ai pas besoin de le reprendre, ce qu'il a dit était pas pertinent, je trouve mesdames et messieurs et je pense que vous partagez ce sentiment, c'est pas très sérieux de venir maintenant à vouloir changer cette exigence de majorité qualifiée. Florent Favre l'a évoqué, c'est effectivement une majorité qualifiée. On aurait pu même penser que on aurait prévu une acceptation aux 2/3, voire 3/4 pour montrer que le projet avait vraiment une forte adhésion. Alors, on se limite à une majorité qualifiée, vraiment de la plus petite dimension, ne la changeons pas. Cela étant, tout ce problème de majorités est un problème compliqué, il y a le problème du quorum et il y a le problème de la majorité stricto sensu. Alors ne venons pas toucher quelque chose qui a été mis en place, qui a été accepté, admis, ne serait-ce tacitement par certains qui n'ont pas vu le problème. Alors laissons le piano à l'endroit où il est et peut-être rapprochons un petit peu la chaise.

Danke, Herr Edmond Perruchoud, das Wort erteile jetzt Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich habe jetzt zweimal gehört bei der Intervention von Herrn Abächerli und von Herrn Kalbermatten, dass das Damoklesschwert von Artikel 73 immer noch über unseren Köpfen hängt, nämlich die Möglichkeit, dass 30 Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte die geheime Abstimmung verlangen können und die muss durchgeführt werden. Sie wird durchgeführt, wenn 30. Und ich bin der Meinung, wir haben jetzt zweimal abgestimmt. Beides mal waren 36 dagegen, also ist diese Zahl von 30 schon erreicht. Wir gehen hier weg, wenn wir diesen Artikel nicht aus dem Reglement streichen. Und ich habe an das auch nicht gedacht, aber es heisst in der Übergangsbestimmung Nummer 92: das vorliegende Reglement kann jederzeit durch Beschluss des Verfassungsrates geändert werden. Und es ist die letzte Gelegenheit, dass wir eben diesen Ausflucht, diesen Ausweg mit den 30

Verfassungspräsidentinnen und Verfassungspräsidenten rausstreichen müssen, sonst sind wir am gleichen Ort und haben eine Stunde diskutiert für nichts. Ich stelle darum den Antrag, dass für die Schlussabstimmung diese 30 Personen nicht mehr zur Geltung kommen.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Schmid Gerhard, als nächstes hat sich Romano Amacker zu Wort gemeldet. Vielleicht noch eine kleine Bemerkung, das Reglement sieht vor, dass der Sitzungspräsident bei der Schlussabstimmung teilnehmen kann. Das jetzige Reglement wie auch die Abänderung. Also das wäre so oder so der Fall. Herr Amacker Sie haben das Wort.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, Herr Schmid hat uns gerade Artikel 92 Absatz 1 des Reglements vorgelesen. Er hat es leider unterlassen, Absatz 2 vorzulesen. Es gibt gewisse Formvorschriften, die ein solcher Antrag erfüllen muss. Er muss nämlich schriftlich eingereicht werden und zwar zuhänden des Büros. Vorliegend war das mündlich und nicht schriftlich und es war zuhänden des Plenums und nicht zuhänden des Büros. Deshalb bitte ich Sie aus formellen Gründen, diesen Antrag nicht zuzulassen. Das entspricht nicht den Vorgaben und deshalb können wir darüber auch nicht abstimmen.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Romano Amacker für diese Ausführung, das ist mir sehr dienlich. Ich gebe vorher nochmals das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Man hat uns vorgeworfen, wir seien nicht in der Lage unser Sache zu vertreten und jetzt kommen Sie genau mit ihrer Drohung...

Moment Herr Schmid, Sie hatten keine Übersetzung, würden Sie nochmals kurz ihre Worte darlegen, vielleicht ein bisschen emotionsloser.

Ja, ich kann mich auch ruhiger ausdrücken, aber wenn uns einer der jüngsten Mitglieder erklärt, was wir für ein "Fotzelvolk" sind, dann bin ich einfach sehr betroffen. Das haben Sie vorhin gemacht. Sie haben uns alle angesprochen, dass wir nicht in der Lage wären, uns öffentlich zu äussern und dass wir irgendwelche Wege suchen. Nein, Herr Amacker, so geht es nicht. Und jetzt haben Sie ganz klar gezeigt, dass Sie mit dieser Drohung Wahrheit machen wollen. Sie wollen mit 30 Personen die geheime Abstimmung durchexerzieren und das ist etwas, was vielleicht den Antragsteller nicht in den Sinn gekommen ist und es ist erst heute aufgetreten mit den Bemerkungen von Herrn Abächerli und von Herrn Kalbermatten. Diese Angelegenheit läuft und wir sollten nicht uns dieser Gefahr aussetzen, dann am Schluss mit diesem Antrag konfrontiert zu sein und einfach wieder hinter irgendeine Bühne zu gehen und verborgen im Geheimen abstimmen.

Le président (Kurt Regotz, membre du Collège présidentiel, CSPO)

Danke Herr Schmid für diese gemässigteren Ausführungen. Bevor das wir jetzt die Debatte weiterführen, respektive wir kämen jetzt nach Abschluss der Debatte zur Abstimmung über diese Reglementsänderung, weil eine andere Reglementsänderung haben wir jetzt hier in dieser Form nicht zu behandeln. Also, wir kommen zur Abstimmung. Wer die Änderung von Artikel 73 des Reglements betreffend die erforderliche Mehrheit für die Genehmigung des Verfassungsentwurfes zustimmt, drückt die grüne Taste. Wer dagegen ist, drückt die Rote und wer sich enthält drückt die weisse Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 84 Nein, 28 Ja und 5 Enthaltungen lehnen Sie diese Reglementsänderung ab.

Wir sind damit am Schluss der Tagesordnung der Februarsession. Das Büro wird am kommenden Montag, dem 13. Februar, nochmals tagen. Und wir werden den Variantenvorschlag auch da behandeln und dann auch den an alle Fraktionen und Gruppierungen zur Vernehmlassung schicken und das Büro wird auch am 13. Februar das weitere Vorgehen unserer Versammlungen festhalten und euch auch laufend informieren, welches die nächste Sitzung ist und wann genau wir die Schlussabstimmung festlegen wollen. Damit sind wir am Schluss der Februarsession. Ich danke allen recht herzlich für die konstruktive Mitarbeit, wünsche noch einen schönen Tag und bleibt gesund! Vielen herzlichen Dank.

La séance est levée à 11h23.